

All. N.1 Informations sur le traitement des données personnelles dans le secteur de la santé

Gentille Madame/Monsieur

Selon les articles 7 et 13 du code de protection des données personnelles (D.lgs 30/6/2003 n.196)

Nous vous informons du suivant:

a/ les données personnelles et sensibles qui vous concernent (fournies ou acquises au cours des contrôles et des visites) seront traitées par les opérateurs de cette ASL n.17 VCO en conformité avec la norme en vigueur et avec l'obligation de confidentialité. En particulier les données sensibles, définies comme «**données personnelles adéquates à la découverte de l'état de santé** » peuvent être objets de traitements seulement après le consentement documenté par écrit de la personne intéressée ;

b/ **FINALITÉ DU TRAITEMENT** : ces données seront utilisées pour les diagnostics et/ou thérapies et/ou réhabilitation et/ou prévention ; peuvent être utilisées aussi pour les statistiques et, de manière anonyme, pour enquêtes épidémiologiques ou similaire, avec finalité de recherche scientifique. une particulière relevance prend en compte le traitement des données génétiques pour diagnostic, cure, prévention. les données génétiques peuvent également être des éléments de traitement non systématiques dans le cadre d'activités liées à l'évaluation médico-légale qui vous concerne (demandée par vous-même ou effectuée par le bureau).

C/ **MODALITÉ DE TRAITEMENT** : le traitement des données se fera sur support de papier et par des instruments électroniques, l'accès et le traitement des données sont permis seulement aux personnels autorisés (selon le contexte de traitement consenti aux différents responsables) , conformément aux règles en vigueur en matière de protection des données personnelles et avec l'adoption des mesures minimales de sécurité.

d/ **APPORT DES DONNÉES** : comme prévu par la discipline en vigueur, l'apport de votre part des données demandées :

- Est **obligatoire** pour les données personnelles et sensibles qui servent pour diagnostic, cure, réhabilitation, prévention ;
- Est facultatif pour les données génétiques qui servent pour diagnostic, cure, prévention, évaluation médico-légale demandée par vous-même.
- Est inévitable et obligatoire pour la réalisation des évaluations médico-légales du bureau, si ces données font part intégrante de la documentation objet d'évaluation.
- Est facultatif pour les données personnelles et sensibles ayant comme finalité la recherche scientifique.

e/ **REFUS DE FOURNISSEMENT DES DONNÉES D'IDENTIFICATION** : l'éventuel refus de la part de l'intéressé de fournir des données d'identification pour diagnostic, cure, réhabilitation et prévention implique l'impossibilité de prester l'assistance demandée.

l'apport des données d'identification de votre part, ou la leurs acquisition au cours des activités à votre faveur, en fait, est un moment indispensable de l'activité de l'assistance. En absence du consentement, le personnel de l'entreprise ne peut pas vous fournir l'assistance nécessaire, étant donné la possibilité d'erreur et le dommage qui peut provoquer la non disponibilité des données utiles pour avoir un cadre complet d'information sur votre personne.

- Vous, en tant que personne concernée (ou représentant légal de la personne concernée), a le droit de s'opposer ,pour raisons légitimes, au traitement des données génétiques utilisées pour les finalités indiquées au paragraphe de (finalités de diagnostic, cure et prévention) **art.90** du D.lgs.n.196/2003, tel que au traitement des données personnelles et sensibles ayant comme finalité la recherche. Le manque de fournissement des données génétiques pour l'évaluation médico-légale de la part du bureau peut rendre impossible la réalisation de telle activité.

f/ **COMMUNICATION DES DONNÉES** : dans le cadre de l'activité institutionnelle relative à la prestation de l'assistance sanitaire , peut être prévue la communication **seulement des données sanitaires** aux:

entreprises sanitaires locales, entreprises hospitalières, service sanitaire national, région Piémonts (département sanitaire),autres entités publiques, institutions de sécurité sociale, caisse de prévoyance , employeurs, compagnie d'assurance et Broker d'assurance d'entreprise. Entreprises qui exercent des activités liées à la profession sanitaire, sociétés qui fournissent des biens

prestations ou services à faveur de l'A.S.L .n-14 V.C.O. ; instituts de crédits ; organisations de volontaires ; membres de famille du patient. Sous réserve, aussi, la communication ou la diffusion des données demandées , conformément à la loi, de la part de la police, l'autorité judiciaire, des organismes d'information et de sécurité, pour la défense ou la sécurité du pays, ou pour prévention, vérification ou répression des crimes(art.25, parag.2,D.Lgs n.196/2003) ;

g/ **DIFFUSION DES DONNÉES** : les données personnelles adéquates à la découverte de l'état de santé ne peuvent être diffusées (art. 22, parag.8, et art. 26, parag. 5 du D.Lgs.n. 196/2003) ;

h/ Titulaire du traitement : le titulaire du traitement est l'A.S.L. n. 14 V.C.O. représenté par le directeur général ;

i/ **RESPONSABLES DU TRAITEMENT** : selon la norme de l'art. 2, parag. 1, du manuel de l'entreprise en matière de sécurité du traitement des données personnelles, les responsables du traitement sont représentés par des responsables de la structure complexe de l'entreprise. Les fonctions de coordinations e matière de privacy sont attribuées aux directeurs de des départements sanitaires hospitaliers et territoriaux, dans le cadre de leurs propres compétences. Les fonctions de support aux structures hospitalières sont attribuées au directeur sanitaire des unités hospitalières, dans le cadre des matières indiquées ci-dessus.

La liste mise à jour des responsables est disponible au prés de l'U.R.P. (bureau des relations publiques) ;

j/ **DROITS DE LA PERSONNE CONCERNÉE** : en tant personne concernée(ou représentant légal de la personne concernée), vous pouvez vous adressez à l'U.R.P. (bureau des relations publiques) pour obtenir vos droits relatifs au traitement des données personnelles, comme c'est indiquée à l'art.7 du D.Lgs n.196/2003, en particulier, le droit de :

- Obtenir la confirmation de l'existence, ou pas , des données personnelles qui vous concernent, même s'ils ne sont pas encore enregistrées, et la communication lisible de ces données et de leurs origine, ainsi que la logique, la finalité et la modalité sur les quelles se base le traitement (la demande est rédigée de façon libre et sans formalité et peut être renouveler, sauf existence de motifs, avec intervalle pas moins de quatre vingt dix jours (art. 9, paragraphe 5, D.Lgs N. 196/2003) ;
- Obtenir la mise a jour, la rectification voire(si é nécessaire) l'intégration des données ;

- Obtenir l'annulation, la transformation en forme anonyme ou le blocage des données traitées en violation de la loi, comprises ceux qui ne doivent pas, nécessairement, être conservées relativement aux objectifs pour les quels ont été collectées et successivement traitées.

Le Directeur Générale